

Service de presse

Mardi 3 mars 2015

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Pesticides : la Cour administrative d'appel de Paris donne raison au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie**

\*\*\*

Suite au recours de Ensemble pour la Planète contre la délibération réglementant les pesticides en Nouvelle-Calédonie, la Cour administrative d'appel de Paris a donné tort à la fois à l'association et au tribunal administratif de Nouméa, en qualifiant la réglementation calédonienne de parfaitement légale.

Cette décision de la juridiction parisienne met un terme aux accusations répétées d'Ensemble pour la Planète contre les agriculteurs calédoniens.

Depuis plusieurs années l'agriculture calédonienne s'inscrit dans une démarche de réduction d'utilisation des pesticides, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie souhaite que nous puissions poursuivre dans cette voie, dans un esprit de dialogue entre le monde agricole, les associations et les collectivités.

EPLP a toute sa place dans ces travaux, si l'association de Martine Cornaille fait évoluer ses méthodes de recours systématiques ou de stigmatisation de ses interlocuteurs.

La Cour administrative d'appel de Paris a octroyé au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie 1500 euros de frais irrépétibles. Nous souhaitons que cette somme soit versée en intégralité, en complément des subventions habituellement accordées aux associations œuvrant pour le développement de l'agriculture bio et/ou raisonnée en Nouvelle-Calédonie.

\*\*\*

*PJ : Arrêt de la cour d'appel*